

– Canevas de la formation doctorale –

**ARTS DU SPECTACLE  
ET TECHNIQUES DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION**

<b>Formation thématique</b>	<b>Au moins 15 ECTS</b>
<p><i>(obligatoire)</i> Participation active à deux séminaires doctoraux interuniversitaires</p> <p><i>Organisés chaque année dans le cadre d'une École doctorale thématique près le FNRS ou reconnus comme tels par le Collège de Doctorat, ils ont pour objets des questions méthodologiques, des problématiques spécifiques au domaine (Arts du spectacle et Techniques de diffusion et de communication) et des analyses de textes théoriques fondamentaux. Tout-e doctorant-e est tenu-e d'y participer au moins à deux reprises au cours de sa formation.</i></p>	2 x 5 ECTS
<p><i>(complémentaire)</i> Assistance passive à des séminaires spécialisés</p> <p><i>Par « spécialisé », on entend un séminaire relatif au domaine ou à l'un de ses sous-domaines (théâtre, danse contemporaine, cinéma, télévision, jeux vidéo, etc.).</i></p>	1 ECT / jour
<p><i>(complémentaire)</i> Assistance passive à des colloques spécialisés</p>	1 ECT / jour
<p><i>(complémentaire)</i> Assistance passive à un cours spécialisé (non suivi en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> cycle)</p> <p><i>Nombre de crédits déterminé en fonction de la durée et/ou de la présence d'une évaluation.</i></p>	1 à 5 ECTS
<b>Formation transversale</b>	<b>Au moins 10 ECTS</b>
<p>Un minimum de trois activités différentes au choix parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Séjour de recherche à l'étranger (min. 2 semaines)</li> <li>– Organisation d'un évènement scientifique (colloque, journée d'étude, etc.)</li> <li>– Encadrement technique et/ou scientifique d'un projet non personnel (activité éditoriale, muséale, cinématographique...)</li> <li>– Communication grand public</li> <li>– Rôle actif au sein du Réseau des doctorants</li> <li>– Participation à des formations consacrées au métier de chercheur ou incitant à réfléchir à l'après-thèse (méthodologie, compétences, entreprise, etc.)</li> </ul>	<p>10 ECTS</p> <p>3 à 5 ECTS</p> <p>2 à 3 ECTS</p> <p>2 à 3 ECTS</p> <p>2 à 5 ECTS</p> <p>1 ECT / jour</p>
<b>Production scientifique</b>	<b>Au moins 25 ECTS</b>
<p><i>(obligatoire)</i> Communication ou présentation devant un public spécialisé</p> <p><i>Dans le cadre de séminaires de recherche ou de journées des doctorants par exemple, relatifs au domaine ou à l'un de ses sous-domaines, mais à l'exception d'interventions déjà valorisées dans la « formation thématique ».</i></p>	3 ECTS
<p><i>(obligatoire)</i> Participation active à au moins un congrès/colloque international</p>	5 ECTS
<p><i>(obligatoire)</i> Publication d'au moins un article (individuel ou collectif) dans une revue internationale avec comité de lecture (ou rédaction d'un article jugé publiable par le Collège de Doctorat)</p>	10 ECTS
<p><i>(complémentaire)</i> Publication d'un livre chez un éditeur professionnel (compte d'auteur exclu) ; édition scientifique d'un ouvrage collectif (collecte et établissement des textes, introduction, annotation, appareil savant)</p>	15 ECTS